



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

cgt.021@cp.finances.gouv.fr

Novembre 2003

Numéro 65

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 14 octobre 2003.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Audience chez M. Mure.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et MENDOZA Roselyne (T. Montbard).
Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31), CLERE Jean-Claude (TG DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au CHS.
SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

CTPL du 14 octobre 2003 :

Fermeture de 2 Trésoreries au 31 décembre 2003

Le TPG a convoqué le 14 octobre dernier le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour présenter la réorganisation des services du Trésor en milieu rural et pour faire le point sur l'exécution du budget départemental 2003.

Les Trésoreries de Liernais et Aignay le Duc seront supprimées le 31 décembre 2003 : à partir du 1^{er} janvier une permanence (« un bureau du Trésor » selon l'expression de M. Perreault) sera assurée dans ces deux communes. Il y aura donc ouverture au public 5 demi-journées par semaine à Liernais avec fermeture durant les périodes creuses (?), et 3 demi-journées par semaine à Aignay le Duc. Seul l'agent de Aignay bénéficiera de l'indemnité spécifique créée pour les suppressions de Trésoreries.

La CGT a interrogé le TPG sur le devenir des autres trésoreries en gestion conjointe. Il a reconnu que la **suppression de Baigneux** serait effective au plus tard **au 31 décembre 2004**. En ce qui concerne les autres Trésoreries menacées (Saint Seine l'Abbaye, Précý sous Thil, Laignes, Selongey, Bligny, Montigny), le TPG a assuré qu'il n'y avait aucun de projet de fermeture ou de fusion pour ces postes, estimant que le seuil de 5 agents minimum par Trésorerie n'était pas réalisable en Côte d'Or (*voir Bulletin du mois de Juillet 2003*).

Avant le vote de la suppression des entités juridiques des Trésoreries d'Aignay le Duc et de Liernais, les représentants de la CGT ont lu la déclaration suivante, car nous savons très bien **que les permanences ne dureront qu'un temps** :

« En 1996, la DGCP se lançait dans une politique de création de gestion conjointe en milieu rural. Le Directeur Général, M. Basseynes, affirmait, tout comme votre prédécesseur, que grâce aux gestions multiples, le statut juridique des Trésoreries concernées serait « renforcé » !

Il s'agissait des Trésoreries de Brazey en Plaine, de Liernais, de Baigneux les Juifs, d'Aignay le Duc, de Selongey, auxquelles s'ajoutèrent les Trésoreries de Bligny sur Ouche, Précý sous Thil, Laignes et Saint Seine l'Abbaye.

Dès 1996, la CGT écrivait aux Maires de Côte d'Or pour leur faire part de son inquiétude en leur précisant que « l'existence même de ces trésoreries peut être à terme remise en cause ».

Lors d'un CTPL d'avril 1998, la CGT vous faisait part, Monsieur Perreault, de sa crainte de voir se renouveler un schéma déjà connu à Epoisses, Aiserey et Grancey le Château.

Les discours tenus aux Maires et représentants du personnel par votre prédécesseur et vous-même se sont toujours voulus rassurants. Cependant, les faits sont là et ils démontrent malheureusement l'exactitude de l'analyse de la CGT développée dès 1996.

En effet, depuis la mise en place des gestions conjointes, la Trésorerie de Brazey en Plaine a disparu, celles d'Aignay le Duc et de Liernais vont disparaître au 31 décembre 2003, celle de Baigneux les Juifs fermerait au 31 décembre 2004. Pour rassurer les Maires, vous proposez de mettre en place des permanences afin de maintenir le service public comme votre prédécesseur encourageait les gestions conjointes car il y voyait un renforcement de la présence du Trésor.

Tout cela découle, comme nous l'avions dit en 1996, d'une démarche bien huilée qui consiste à rassurer pour mieux tromper.

La CGT ne peut tolérer ce recul du service public en zone rurale qui, nous en sommes persuadés, ne s'arrêtera pas là.

(suite au verso)

En conséquence la CGT votera CONTRE vos projets de fusion inscrits à l'ordre du jour. »

Lors du vote, seules la CGT et la CFTC ont voté **CONTRE**, alors que FO approuvait une nouvelle fois sans réserve cette suppression de poste, et que la CFDT s'abstenait.

Exécution du budget départemental : beaucoup d'argent disponible (**100.000 euros**) suite à la faible consommation des crédits prévus en frais d'actes d'huissiers ! Aussi, la nouvelle Direction locale a ré-institué les enquêtes en besoins mobiliers et matériels auprès des postes et services (supprimées il y a quelques années par M. Guillou) ce dont nous nous félicitons. En effet, la CGT avait plusieurs fois fait la demande pour que ce recensement annuel soit effectué. La récupération des crédits excédentaires sur les actes d'huissiers a permis d'alimenter les crédits insuffisants pour 2003 de quelques Trésoreries. Un certain nombre d'achats de matériels et de travaux d'équipement seront également réalisés en 2003.

L'ensemble des Organisations syndicales s'est prononcé favorablement pour cette nouvelle répartition des crédits.

Pont du 26 décembre 2003 : les représentants de la CGT ont demandé que le vendredi 26 décembre 2003 soit considéré comme un pont naturel pour l'ensemble des services du Trésor en précisant que l'obstacle avancé en début d'année (un seul pont général possible car la Trésorerie de Sombornon ne disposait que d'une seule journée ARTT) ne tenait plus en raison de la modification du protocole ARTT de la Trésorerie de Sombornon. Le TPG a refusé catégoriquement toute mesure de fermeture générale des services. Seuls les postes comptables, sous réserve de la consultation des élus des collectivités locales, pourront faire une demande de fermeture. **Pour le vendredi 2 janvier 2003, c'est un veto général du TPG** qui n'autorisera aucune fermeture ce jour là.

Création d'un emploi de RP : le TPG a annoncé l'implantation d'un emploi de RP à la TG en contrepartie de la suppression d'un emploi de catégorie B. Le TPG a reconnu que cet emploi de RP n'avait actuellement pas de fonction précise. Cela fera plaisir aux agents B et C qui voient que **l'on crée des emplois de cadre supérieur sans savoir à quoi ils vont servir.**

Audience chez Monsieur MURE le jeudi 23 octobre 2003

Monsieur MURE, **nouveau fondé de pouvoir** depuis le 15 septembre en remplacement de Monsieur HALBIQUE, a reçu le 23 octobre une délégation de la CGT. Nous avons pu constater un **très net changement de ton** par rapport aux deux précédents Directeurs. Nous avons posé un certain nombre de **questions sur différents sujets touchant directement notre département**. En tout état de cause, le nouveau Directeur a déclaré ne pas vouloir systématiquement remettre en cause les méthodes en place dès lors qu'elles donnent satisfaction.

La restructuration du réseau :

Monsieur MURE a confirmé les propos du TPG en précisant qu'aucun projet de fermeture ou de fusion de Trésoreries (à l'exception des Trésoreries de Aignay, Liernais et Baigneux) n'était en cours.

L'équipe de renfort :

Le nouveau Directeur a reconnu la qualité de l'équipe de suppléance qu'il considère comme vitale pour le réseau. En ce qui concerne le nombre de personnes de l'équipe, il a reconnu ne pas s'être posé la question. En revanche, il nous a précisé qu'il souhaite mettre en place une **charte de l'équipe de renfort** tout en ajoutant que les membres de cette équipe doivent bénéficier d'une priorité aux formations professionnelles.

Les Ponts naturels :

Monsieur MURE a confirmé la position du TPG sur le refus de fermer tous les services du Trésor le 26 décembre. En ce qui concerne, les **postes ruraux**, ceux-ci devront faire une **demande après consultation des ordonnateurs** pour pouvoir fermer le 26 décembre. Pour le vendredi 2 janvier 2004, le Directeur réservait sa réponse en fonction des contraintes comptables de l'arrêté. Début novembre, le TPG a décidé de ne pas autoriser les fermetures pour le vendredi 2 janvier alors que les contraintes de fin de gestion ne le justifiaient pas vraiment pour les postes ruraux n'ouvrant pas les vendredis après-midi (transmission de la journée comptable du 31 décembre jusqu'au mardi 5 janvier et 1^{ère} journée comptable 2004 fixée au mardi 5 janvier). Pour les années à venir, Monsieur MURE souhaite que, dès le début de l'année les Trésoreries fassent leurs demandes pour les éventuels ponts de l'année.

Temps partiel :

Le nouveau Directeur ne compte pas remettre en cause le système actuel et cherchera à régler tous les problèmes à l'amiable afin d'éviter les recours en CAP.

Mouvements de personnel :

Monsieur MURE s'est déclaré favorable à la règle [*non écrite*] des 2 ans de non-mutabilité des agents à l'intérieur du département. Il a cependant admis la possibilité d'assouplissement dans des « cas extrêmes ».

Ambiance au DEEF :

A la fin de notre entretien, nous avons alerté Monsieur MURE de la **mauvaise ambiance** à l'intérieur du service du DEEF.